

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

22 septembre 2010

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 24 NOVEMBRE 2010

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 22 septembre 2010

9h00 - 19h00

Présidence de l'Université – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, M. Didier LE GALL, M. Serge BLONDEL, M. Fabrice GUERIN, Mme Geneviève MAURAS

Collège enseignants B

Mme Sabine MALLET, Mme Michèle FAVREAU, M. Guillaume NICOLAS (matin), M. Jean-René MORICE, Mme Monique SAUNIER, M. Dominique JONCHERAY, M. Adnan MECHBAL, Melle Sandra PALMERO (matin).

MEMBRES ABSENTS

Mme Isabelle RICHARD (matin)

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Melle Emilie BOMAL, Mme Christine BEDU

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

M. Quentin DAUBIT, Melle Charlotte GODIN (matin), M. Charlie ZERNA, M. Thibault MARQUIS, Melle Enora BLANCHARD (matin), M. Thibault ALBRESPIY (matin), M. Abdel Aziz SOULTANE, M. Julien VAIDIE (après midi), Sonia NOUR (après midi), Pierre GENTILHOMME (après midi)

AYANT DONNE PROCURATION

M. Julien VAIDIE (matin)
M. Pierre GENTILHOMME (matin)
M. Tristan MONEIN
Melle Charlotte Godin (après midi)
M. Thibault ALBRESPY (après midi)

ABSENTS

M. Maxime CHATEAU
M. Alexandre WADOUX
M. Anas CHADIL
Melle Sonia NOUR (après midi)
M. Cédric MIDOUX (après midi)
M. Geoffrey DUTOUR
M. Guillaume IFRAH

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

Représentantes du Conseil Général : Mme Gisèle LE MAREC, Mme Françoise Le Gac.

AYANT DONNE PROCURATION

Mme Laurence LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS

ABSENTS

M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion

MEMBRES INVITES

PRESENTS

M. Daniel SCHAUB, Directeur de l'UFR Sciences
Mme Françoise GALLAND, Directrice du STIC
M. Christophe BOUJON, Directeur du SUJO-IP
M. Patrice PROUCHET, Directeur du SUAPS
Mme Lydie BOUVIER, Directrice Adjointe IUT
M. Alain KELHETTER, Responsable IUFM Angers (matin)

MEMBRES EXCUSES :

Le représentant de l'Inspectrice d'Académie
M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

SOMMAIRE

1. Informations
2. Modifications de contrôle de connaissance
3. Approbation des procès verbaux
4. Analyse de l'offre de formation

M. Delabaere ouvre la séance et donne les informations suivantes :

1. Informations

Le nombre de primo-entrants a augmenté à l'université d'Angers par rapport à la moyenne nationale malgré une baisse annoncée des bacheliers sur l'académie de Nantes.

La PACES se déroule convenablement.

Concernant les masters enseignements, il est noté que les effectifs sont insuffisants dans certaines disciplines. En M1 MEEF, spécialité EPD l'effectif académique a été fixé à 500 à comparer aux 120 postes mis au concours CRPE cette année.

2. Modifications de contrôles de connaissances

IUT

DUT GEA 1ère année : suppression de l'adaptation locale « anglais approfondi » au semestre 2.

Adopté à l'unanimité.

DUT GEA 2ème année : le module « finances publiques » changement d'appellation : « gestion publique » plus en adéquation avec le contenu du cours.

Adopté à l'unanimité.

DUT GEA 1ère année : suppression de l'adaptation locale « Mathématiques sur ordinateur » et report du point de coefficient sur les modules M 111 Principes de la communication écrite et orale (+ 0.5 pt) et M. 612 Approche psychologique des groupes (+ 0.5 pt).

Adopté à l'unanimité.

DUT GEA 1ère (2010) et 2ème année (2011) : dans le cadre des programmes de l'Association des Directeurs des IUT, les étudiants étrangers qui ont besoin d'un soutien en langue française ne suivront pas de cours de deuxième langue vivante. Ils bénéficieront d'un soutien en français qui sera évalué. Le résultat remplacera la note de la deuxième langue vivante.

Adopté à l'unanimité.

DUT GEA 2ème année : suppression des anciens modules complémentaires de l'UE 1 du S 3 (choix entre anglais approfondi, soutien à l'écrit, connaissance du monde contemporain anglo-saxon, communication écrite et multimédia).Création du module « Initiation à la Recherche ». Le coefficient du module complémentaire UE 1 ne change pas. Contrôle des connaissances en contrôle continu.

Adopté avec 1 abstention.

DUT GEA 2ème année : suppression du module complémentaire « Calcul intégral appliqué aux probabilités »

Adopté à l'unanimité.

DUT Carrières sociales :

Suppression de modules.

Modules correspondant à des cours qui sont déjà des approfondissements et qui ne justifient pas un second approfondissement. Le module « analyse des pratiques » correspond à un regroupement de projets tuteurés qui se superpose à un premier regroupement.

Adopté avec 2 abstentions.

Licence professionnelle « Gestion et conception de projets industriels » : modifications des coefficients de modules

Afin de s'adapter au nouveau fonctionnement défini par le comité de pilotage :

- le module projet passe d'un coefficient 6 à un coefficient 3

- le module stage passe d'un coefficient 3 à un coefficient 6

Il n'y a pas de modification de contrôle des connaissances, la répartition est différente entre les deux modules projet et stage de l'UE 8.

Adopté à l'unanimité.

UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE

3^{ème} année de pharmacie :

Modification de l'UE1

Ajouter Pharmacologie générale, écrit de 1 h 30 aux 2 sessions ; 30 points

Soit un total de 130 points (6,5 coefficients) pour l'UE 1.

Adopté avec 2 abstentions.

2^{ème} année de pharmacie : modification sur formation commune de base :

Cours de pharmacologie générale qui se réalise sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année de pharmacie

Adopté avec 1 abstention.

6^{ème} année : filière officine : modifications d'épreuves

- Pour UV 6.0.1 : ajouter 1 épreuve « Dispensation à partir d'une ordonnance et conseils associés », oral 20 points (aux 2 sessions) soit un nouveau total de 115 points pour cette UV.

- Pour UV 6.0.2 : pour l'épreuve « Préparation à l'officine : commentaires et réalisation », travaux pratiques, 10 points au lieu de 20 soit un nouveau total de 110 points pour cette UV.

Adopté à l'unanimité.

FACULTE DE MEDECINE

PCEM2 : Modules de « Propédeutique de l'appareil locomoteur » et de « Revêtement cutané »

<u>Année universitaire 2009-2010</u>	<u>Année universitaire 2010-2011</u>
Module « Propédeutique de l'appareil locomoteur » Comprenait les items - lésions dermatologiques élémentaires - dermatologie topographique et syndromes dermatologiques	Module « Propédeutique de l'appareil locomoteur » <u>Suppression</u> des items - lésions dermatologiques élémentaires - dermatologie topographique et syndromes dermatologiques
<u>Epreuve en janvier</u> Durée 2h 6 questions rédactionnelles + <u>QCMs</u> Note sur 20	<u>Epreuve en janvier</u> Modalités et durée inchangées
Pas de module identifié « Revêtement cutané »	Module « Revêtement cutané » Contrôle continu par <u>QCMs</u> : 4 points (1 ^{ère} session) Epreuve en juin (1 ^{ère} session) et septembre (2 ^{ème} session) Durée 1h Maximum 50 <u>QCMs</u> 16 points (1 ^{ère} session) ; 20 points (2 ^{ème} session)

M. Nicolas précise qu'il s'agit ici d'une redistribution des cartes à travers les différentes unités d'enseignement.

Adopté avec 1 abstention.

Modifications du D.I.U. d'Imagerie cardiaque et vasculaire, option imagerie cardiaque en coupes (TDM et IRM)

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation des procès verbaux

M. Delabaere soumet au vote les procès verbaux, le CEVU n'émet aucune remarque.

Le procès verbal du CEVU du 26 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal du CEVU du 23 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

4. Analyse des dossiers de formation

M. Martina rappelle que les avis du CEVU sont importants. Les remarques seront transmises au porteur de projet et prises en compte au conseil d'administration du 7 octobre prochain.

Il rappelle également les contraintes de calendrier avec lesquelles l'Université doit travailler. Le contrat précédent a été signé en juillet 2008 et de ce fait la durée utile du contrat et de son fonctionnement est de 2 ans sur 4. Aux Etats Unis, les accréditations se font tous les 10 ans.

Allonger les contrats à 5 ans ne résoudra pas la question. Cependant il espère que dans le cadre de l'autonomie, les universités prendront leurs responsabilités sur les diplômes. Cela n'empêche pas que des diplômes soient évalués après pour les formations à problème avec des évaluations glissantes.

Il observe qu'avec l'évaluation par l'AERES et la décision du ministère, la procédure est claire : une instance évalue l'autre décide.

M. Delabaere propose de commencer par l'analyse des licences puis des licences professionnelles pour terminer par les masters. Le débat s'appuie sur l'analyse faite en commission préparatoire du lundi 20 septembre 2010.

LICENCES

DOMAINE STS :

Pour ce qui concerne la licence sciences exactes et naturelles, M. Martina souhaite qu'une réflexion soit menée sur les modules préparatoires aux métiers de l'enseignement.

M. Schaub répond qu'il existe des modules de pré professionnalisation. Il souhaite maintenir un quota d'entrée de ces étudiants en M1.

M. Ballouche estime qu'il est important au-delà de ces pré requis que cette formation soit citée comme ouvrant l'accès au master 1 MEEF.

M. Le Gall ajoute que le volume limité de places disponibles renforce la pertinence de ce parcours. Il faut valoriser les trajectoires en amont.

M. Schaub informe de la mise en place dans les licences science d'une 1ère année en deux ans à destination des baccalauréats non scientifiques. La licence 1ère année doit être considérée comme un parcours progressif avec acquisition de bases fondamentales. Il est cependant inquiet sur le niveau en langues en licence.

M. Delabaere estime que les passerelles ne sont pas clairement identifiées en interne aux licences et entre licences. M. Schaub indique que des modules de réorientation sont prévus et il souhaite également développer es passerelles avec l'IUT.

Concernant l'UFR SPIS, Mme Mallet, informe que la structuration « licence » a été établie en fonction de la commission nationale.

Suivant le classement obtenu en PACES, les étudiants pourront accéder en L2 puis obtenir une licence. Ils pourront également ainsi intégrer un master à l'université ou dans une autre université.

DOMAINE SHS :

M. Martina s'interroge sur l'adossement avec d'éventuelles licences professionnelles.

M. Ballouche soumet l'idée de modules de préparation ou d'un nouveau « parcours » pour les étudiants de L2 (histoire, géographie) afin qu'ils puissent intégrer les licences professionnelles.

DOMAINE DEG :

Mme Favreau présente la restructuration de la 1ère année de la nouvelle licence née de la fusion des licences « AES » et « Economie et gestion ». En effet, la 1ère année sera indifférenciée sans choix marqué. La spécialisation se fera au niveau du L2 (éco, gestion ou administration publique).

M. Martina souligne l'effort fait sur la lisibilité du dossier.

Melle Palmero ajoute que la spécialisation se fera au niveau du L3 avec la mise en place d'une sélection. Malgré tout il y a des débouchés non sélectifs.

M. Ballouche remarque que dans le cadre du LMD la notion de filière sélective ne devrait pas apparaître.

Mme Favreau informe que les pilotes ont été sensibles à la notion de « contrat pédagogique ». Le dossier sera repris dans cet esprit.

LICENCES PROFESSIONNELLES

M. Delabaere rappelle que pour l'autoévaluation des formations un travail a été effectué sur le regroupement des filières par champ de métiers permettant une identification de redondances éventuelles entre licences professionnelles.

Les porteurs de projets et les partenaires ont présentés l'ensemble des formations. Au total, on dénombre 50 licences professionnelles. Depuis 2007, il y a eu une volonté d'une forte structuration des licences professionnelles. Les dossiers sont complets. Un recensement des conventions de partenariat ainsi que des fiches RNCP a été établi.

M. Schaub souhaite que pour les conventions liées à la formation continue et aux contrats de professionnalisation, un délai supplémentaire soit accordé afin d'apporter des précisions en terme de collaboration et de financement entre les partenaires. Il y aura cependant un projet de conventions.

M. Cledy confirme qu'une réflexion reste à mener entre les partenaires notamment en terme financier pour les contrats de professionnalisation.

Les formations en alternance trouvent un vrai public et actuellement l'IUT propose la quasi-totalité de ces LP alternance.

M. Martina remarque qu'il n'y a qu'un seul dossier de demande de création. Il s'agit de la licence professionnelle « Banque Finance Assurance » à l'UFR Droit, Economie et Gestion.

M. Le Gall s'interroge sur la responsabilité pédagogique de la formation. S'agit-il de la composante ou du département. M. Martina souhaite une harmonisation. L'affichage doit être « la composante ». Le département est une structure interne.

M. Martina informe que l'université d'Angers apparaît comme le plus gros « portefeuille » de licences professionnelles du grand ouest (Pays de Loire et Bretagne).

MASTERS

Domaine STS

Dans le cadre du **master Mathématiques et Applications**, M. Delabaere remarque que la spécialité SDS est en décalage au niveau du M1 dans les dossiers. Un problème de structuration apparaît nettement dès le niveau M1. Cette spécialité était précédemment rattachée à l'ISTIA.

M. Robledo répond qu'il s'agit d'un parcours qui conduira vers la spécialité SDS en M2. Il n'y a pas de spécialité SDS en M1 seulement des UE spécialisées. Il pense que le problème vient de la présentation du dossier.

M. Guérin informe qu'il y a une dizaine d'étudiants prévus en double inscription en cycle d'ingénieur et dans ce master.

Pour le **master physique**, les physiciens ont pris acte de la volonté de l'Université du Maine de ne pas poursuivre la cohabilitation. M. Delabaere est surpris. Suite à la réunion avec le Président, le VP recherche et le VP CEVU de l'Université du Maine, la cohabilitation ne semblait plus être remise en cause.

M. Martina ne se voit pas défendre ce dossier avec un effectif aussi faible. En revanche, il souligne que le maintien d'une cohabilitation permet de rassembler les forces et de justifier un accroissement des effectifs.

M. Schaub rappelle que d'un point de vue général la physique a des difficultés pour recruter.

M. Martina demande que les contacts soient repris afin de tout mettre en œuvre pour maintenir la cohabilitation.

Master technologies innovantes :

M. Robledo informe que l'ISTIA est habilité à délivrer des diplômes de masters dans le cadre précis des masters DUBY dont l'objectif est d'améliorer l'ouverture internationale et de faciliter les dispositifs de formation continue.

Dans le dossier initial de la spécialité innovation et transfert, la précision « formation continue » ne figurait pas. Il a exigé que le parcours « information stratégique » soit réservé à la dimension internationale et le parcours « community manager » à la formation en alternance. La spécialité « développement durable et bio industries » perdure en collaboration avec l'UFR SPIS, spécialité que l'on retrouve dans le master sciences pharmaceutiques. M. Robledo a demandé aux porteurs de projets d'intégrer les conventions de partenariat avec les universités étrangères ou au moins des lettres d'intention. Le master 2 doit ouvrir chez le partenaire sinon il n'ouvrira pas.

M. Delabaere rappelle que les spécialités doivent être homogénéisées (SPIS et ISTIA) notamment pour les finalités.

Domaine SHS

Master Histoire et document et master Géographie et document : M. Delabaere rappelle que le master a été scindé en 2 mentions histoire et document et géographie et aménagement. M. Martina ne saisit pas le fond de l'argumentation.

M. Ballouche répond que cette scission sur l'ancienne mention part du constat d'un manque de visibilité d'une part de certains champs disciplinaires et d'autre part de lisibilité en terme d'offre.

Le regroupement pouvait s'argumenter en terme de flux mais pour ce qui concerne des questions de pédagogie et de débouchés la cohérence était difficile à argumenter sauf pour le MEEF.

Ce choix semble cependant renforcé après un premier constat sur les flux d'entrée en MEEF. Le flux d'étudiants de licence de géographie est faible.

Master mention dynamiques et actions sociales territoriales : M. Ballouche informe que ce master est très proche de celui de géographie et aménagement.

Master psychologie spécialité 7 - Ingénierie des ressources humaines : Melle Palmero signale que l'UCO emploi le terme master ingénierie des ressources humaines (MIRH) et bénéficie par ce fait de la notoriété du master management international des ressources humaines de l'UFR Droit, Economie, Gestion (sur internet ce master MIRH est référencé en premier).

Domaine ALL

M. Delabaere, précise que pour le master didactique des langues, ce dossier est en cours d'élaboration. Est présenté uniquement le dossier d'évaluation AERES.

Il souligne la progression par rapport à la précédente campagne pour LEA, un seul dossier de master est remonté (UCO, Université d'Angers).

Domaine DEG

M. Delabaere reprend les mentions de master droit en précisant les changements d'intitulés de spécialités qui existent déjà notamment pour le droit et pratique des contrôles ».

Par ailleurs, la spécialité « stratégie droit et stratégies des entreprises du végétal » glisse sous la mention droit des affaires afin que cette spécialité trouve mieux sa place dans un optique juridique.

Mme Brault rappelle les consignes du Ministère : « la demande de création d'une nouvelle spécialité doit être présentée dans le dossier de renouvellement de la mention dans laquelle elle s'insère. L'évaluation d'une spécialité n'ayant de sens que si elle est vue dans le cadre plus global de la mention pour vérifier la cohérence d'ensemble. Il s'agit du même dossier qui remonte au Ministère et à l'AERES.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brault'.